

## **AVIS DE MARCHÉ PUBLIC**

### **1) Acheteur**

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle  
*ci-après dénommé « SDEA », sous le statut de l'entité adjudicatrice*  
Espace européen de l'entreprise  
Schiltigheim - BP 10020  
67013 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 19 29 19

Référent Achats : Monsieur Olivier MULLER

### **2) Objet**

**Marché n° 2026S0008MPAOC**

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du système d'information géographique du SDEA**

### **3) Procédure de passation du marché public**

Marché à procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique (CCP).

### **4) Les offres**

Elles seront chiffrées en euros et rédigées en langue française.

**Seuls sont autorisés les dépôts électroniques.**

Les documents demandés ci-dessous doivent donc être déposés sur le profil d'acheteur du SDEA :  
<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Les candidats sont invités à prendre connaissance du manuel « entreprise » disponible sur la plateforme pour les modalités de retraits des dossiers de consultation, de dépôt des offres et des échanges sécurisés (notamment utilisés pour les demandes de précisions et les négociations).

Les plis ainsi transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Les offres envoyées par courriel ou télécopie seront rejetées.

### **5) Variantes**

Les variantes sont interdites.

### **6) Date limite de réception des offres : le 30/06/2026 à 12H00**

Toute question éventuelle doit être formulée et envoyée via le profil d'acheteur du SDEA :  
<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Le SDEA se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation ou des réponses à des demandes de renseignements complémentaires.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats qui auront retiré le dossier de consultation en s'identifiant recevront une information par courriel.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

## **7) Délai de validité des offres**

Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite de remise des offres. En cas de négociation, la durée de validité sera appliquée à chacune des remises d'offres.

## **8) Justificatifs à produire**

- Le DCE simplifié (pièce n° 1) complété,
- Le RIB de l'entreprise (à annexer au DCE),
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée,
- Le cadre de réponse technique (CRT) complété permettant de répondre aux critères de valeur technique ci-dessous.

**Les candidatures et les offres seront appréciées en fonction de l'ensemble des documents susmentionnés.**

La signature de l'offre n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. En l'absence de signature du DCE ou de production des attestations sollicitées au titre des articles R.2143-5 à R.2143-15 du CCP dans le délai demandé, son offre sera rejetée et le marché ou l'accord-cadre sera automatiquement attribué à l'opérateur classé immédiatement après lui dans le classement établi par le SDEA. Dans ce cas de figure, il sera également demandé au nouvel attributaire de fournir les mêmes justificatifs et/ou de signer les documents dans le même délai que l'attributaire initial.

## **9) Critères d'attribution**

### **Prix (30 points) :**

Les prix considérés seront ceux détaillés à la DPGF complétée par le soumissionnaire et récapitulés dans le DCE simplifié, à remplir impérativement.

### **Valeur technique (70 points) :**

Elle sera appréciée en fonction des sous-critères suivants à partir du CRT complété :

- Méthodologie d'exécution (55 points) ;
- Moyens humains et compétences des intervenants (10 points) ;
- Prise en compte de la protection de l'environnement (5 points).

## **11) Négociation**

Le SDEA se réserve le droit de négocier avec les 3 entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Le marché public pourra également être attribué sans négociation, sur la base des offres initiales.

La négociation pourra se faire par échange de courriel via <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. Toute contre-proposition fera l'objet d'un nouveau DCE simplifié auquel seront annexés la nouvelle DPGF et, le cas échéant, un mémoire technique complémentaire, et retourné dans les mêmes conditions que celles visées au présent document.

## **12) Groupement**

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Si tel était le cas, le candidat devrait confirmer au SDEA par écrit s'il se présente seul ou en tant que membre d'un ou plusieurs groupement(s).

## **13) Modalités essentielles de financement**

Autofinancement.

**14) Délai d'exécution prévisionnel des prestations**

Période prévisionnelle de commencement des prestations : août 2026

Délai d'exécution des prestations : 10 mois

**15) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, BP 1038 F, 67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03.88.21.23.23 - Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr) - Adresse Internet : <https://www.ta-strasbourg.juradm.fr>

**16) Renseignements techniques et administratifs délivrés par** : Madame Estelle DARLEY / Monsieur Marc THIERIOT et Monsieur Olivier MULLER

**17) Date de mise en ligne sur le profil d'acheteur** : le 12/05/2026